

produits manufacturés comme la machinerie et l'équipement électriques, les chaudières à vapeur, la machinerie et les engins mécaniques ont pris de l'importance. Nos importations en provenance des Philippines sont de la machinerie et de l'équipement électriques, des vêtements, des chaudières à vapeur, de la machinerie et des engins mécaniques, des pendules et des montres et des articles de cuir.

- Le développement des infrastructures, notamment la production d'énergie, le pétrole et le gaz, la gestion des eaux et l'élimination des déchets, offre d'importants débouchés aux gens d'affaires canadiens. D'autres occasions se dessinent dans les domaines de la construction, des technologies de pointe, de l'exploitation minière, de l'agroalimentaire, des services et biens de consommation, ainsi que dans le secteur industriel.
- Les exportateurs canadiens s'intéressent de plus en plus aux Philippines. Par exemple, la Northern Telecom vient de signer avec l'*International Communications Corporation of the Philippines* un contrat de 75 millions \$ US pour l'installation de 300 000 lignes téléphoniques numériques. Récemment, la Monenco Agra a décroché un contrat de 250 millions \$ pour la centrale hydro-électrique d'Agbulu, en association avec une société australienne.
- Avec des investissements directs aux Philippines se chiffrant à environ 90 millions \$, le Canada vient au quinzième rang des investisseurs étrangers dans ce pays. Parmi les principaux investisseurs canadiens, citons la Sun Life, la Banque de Nouvelle-Écosse, la *Placer Dome Development* et la *B.C. Packers*. Un accord de double imposition lie les deux pays; des négociations en vue d'un accord de protection des investissements étrangers sont en cours.
- Pour attirer les investisseurs étrangers, le gouvernement des Philippines a adopté des programmes, des politiques et des mesures d'encouragement, comme la création d'une zone franche « spéciale » à Subic Bay.
- De toute première importance pour ces activités, la *Loi de 1991 sur les investissements étrangers* permet à des étrangers d'être propriétaires à part entière d'entreprises dans la plupart des domaines, comme les télécommunications, l'informatique, les organisations de services et d'approvisionnements en matière d'environnement, les projets de développement d'infrastructure, certains groupes alimentaires et les entreprises axées sur l'exportation.